

Séance du Conseil participatif de la Faculté des Sciences de la Société N°7 du lundi 15/06/2020 à 12h15
(Vidéoconférence)

PROCES-VERBAL N°7

Présent(es) en séance :	<p><u>Corps professoral</u> : Patrick-Yves Badillo (quitté à 14h15), Armelle Choplin, Juan Flores (arrivé à 13h00), Frédéric Giraut, Simon Hug (quitté à 13h45), Cornelia Hummel, Solène Morvant-Roux</p> <p><u>Corps du CER</u> : Gwenaëlle Bhasin, Carinne Domingos, Davy-Kim Lascombes</p> <p><u>Corps du PAT</u> : Sandrine Billeau, Blaise Dupuis</p> <p><u>Corps des étudiants</u> : Louis Mégroz (absent de 13h15 à 13h30), Léonhard Unterlerchner, Johanna Yakoubian</p>
Excusé(es) :	<p><u>Corps des étudiants</u> : Vestin Hategekimana (donne procuration à Leonhard Unterlerchner)</p>
Absent(es) :	<p><u>Corps professoral</u> : Rémi Baudoui</p> <p><u>Corps du CER</u> : Aline Acevedo</p>
Sont également présent-es :	<p><u>Administratrice</u> : Laurence Bonapera</p> <p><u>Doyen</u> : Bernard Debarbieux</p> <p><u>Assistants de l'administratrice</u> : Murielle Grolimund, Lara Broi</p> <p><u>CAE</u> : Gaetan Clavien, Mathieu Petite</p>
Procès-verbal assuré par :	Murielle Grolimund
Information sur la séance :	<p>Début : 12h15</p> <p>Fin : 14h40</p>

1. Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Direction du département Histoire, Economie et Société
4. Direction de l'Institut des sciences de la communication, des médias et du journalisme
5. Direction du département de Sociologie
6. Règlement de la maîtrise universitaire et directives relatives aux maîtrises universitaires de la Faculté
7. Plans d'études des baccalauréats universitaires, maîtrises universitaires et certificats complémentaires de la Faculté
8. Modification de la composition de la commission de planification
9. Modification de la composition du comité scientifique du Bachelor en sociologie
10. Rapport de la commission de planification
11. Étudiant-es : Proposition représentant-es à la commission RIO.
12. CER : Prolongation des contrats (Covid)
13. CER : Politiques d'engagement des ARE
14. Semestre d'automne : Enseignement à distance
15. Questions au Décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 10 juin 2020)
16. Divers

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DÉCISION proposée	SUIVI
1	Conseil participatif	Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers	<p>Afin de respecter les dispositions sanitaires requises, le Conseil Participatif (CP) du 15 juin 2020 se déroule par vidéoconférence. Pour respecter au mieux le cadre public de ces séances, le lien zoom de cette séance a été partagé par ses membres. Cependant, afin d'assurer la bonne tenue de la réunion, les personnes souhaitant assister au CP doivent afficher leur identité complète (Prénom, Nom) et s'inscrire formellement via le lien qui a été transmis le 5 juin 2020 aux membres du CP. Les personnes n'apparaissant pas sur la liste ne sont pas autorisées à suivre la séance. Aucune personne ne s'est inscrite pour participer à cette séance.</p> <p>La séance est enregistrée pour garantir une bonne prise du PV en raison des mauvaises connexion internet. Sous aucun prétexte il ne sera transmis.</p> <p>Les communications du Décanat n'ayant pas été annoncées, elles seront débattues dans les divers</p> <p>Une deuxième question n'ayant pas été annoncée, elle sera également débattue dans les divers</p>	<p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité</p> <p>Une question a été annoncée</p> <p>Le vote à bulletin secret est en ligne de 12h15 à 16h00 (points 3 à 5)</p>	
2	Conseil participatif	Approbation du procès-verbal de la séance précédente	Le Président présente ses excuses pour la longueur des débats lors du dernier CP et remercie la rédactrice du procès-verbal.	Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité	
3	Décanat	Direction du département Histoire, Economie et Société	L'assemblée du département qui s'est réunie le 30 avril 2020 propose à l'unanimité (dont une abstention) la nomination du professeur Bruno Amable à compter du 15 juillet 2020 pour une durée de trois ans.	Bruno Amable est élu à l'unanimité (13 oui, 2 abstentions) à la Direction du département Histoire, Economie et Société	
4	Décanat	Direction de l'Institut des sciences de la communication, des médias et du journalisme	L'assemblée de l'institut qui s'est réunie le 18 mai 2020 propose la nomination du professeur Patrick-Yves Badillo du 15 juin 2020 au 14 juillet 2021 par 10 oui, 1 non et 2 abstentions.	Patrick-Yves Badillo est réélu par 11 oui, 1 non et 2 absentions à la Direction de l'Institut des sciences de la communication, des médias et du journalisme	
5	Décanat	Direction du département de Sociologie	L'assemblée du département qui s'est réunie le 19 mai 2020 propose à l'unanimité (17 oui, 2 abstentions) la nomination de la professeure Mathilde Bourrier à compter du 15 juillet 2020 pour une durée de trois	Mathilde Bourrier est élue à par 14 oui et 1 non à la Direction du département de Sociologie	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			ans.		
6	Décanat	Règlement de la maîtrise universitaire et directives relatives aux maîtrises universitaires de la Faculté	<p>Gaetan Clavier annonce les principaux changements.</p> <p>Une remarque est faite sur la forme des textes qui ne respectent pas le langage épïcène et inclusif, ceci malgré la directive du Rectorat, via le service de l'Egalité de mars 2020. S'agissant d'un travail important, le Décanat a-t-il fixé une date pour la mise à jour de tous ces documents ?</p> <p>Le Doyen informe que le site web de notre Faculté a été mis en conformité, mais pas les pièces attachées. Quant au délai, il n'y a pas de date buttoir, mais les modifications sont à faire remonter à Jiri Benovsky au fur et à mesure des mises à jour de documents.</p>	Le règlement de la maîtrise universitaire et directives relatives aux maîtrises universitaires de la Faculté sont adoptés à l'unanimité	
7	Décanat	Plans d'études des baccalauréats universitaires, maîtrises universitaires et certificats complémentaires de la Faculté	<p>Gaetan Clavier annonce que peu de modifications ont été faites en bachelor : rajout d'un cours transversal et changement d'intitulé dans un cours en HES.</p> <p>Le comité scientifique a décidé de supprimer la liste des options libres de la Faculté afin de respecter la liberté de chaque étudiant-e de se faire sa propre liste.</p> <p>Les étudiant-es demandent si les cours donnés en master, en partenariat avec la Faculté de psychologie, qui sont très appréciés, pourraient être mis à disposition dans les cours à choix en bachelor ? Ces cours ne viennent pas de la Faculté de psychologie. Ils ont été donnés par une personne de science politique avec un financement du Centre interfacultaire des sciences affectives.</p>	Les plans d'études des baccalauréats universitaires, maîtrises universitaires et certificats complémentaires de la Faculté sont adoptés à unanimité	
8	Décanat	Modification de la composition de la commission de planification	<p>Prof. : Bernard Debarbieux</p> <p>Prof. : Pascal Sciarini</p> <p>Prof. : Frédéric Giraut. A partir du 15/07/2020 prof. Juliet Fall (modification déjà validée)</p> <p>Prof. : Mathilde Bourrier remplacée par le prof. Eric Widmer dès le 15 juillet 2020</p> <p>Prof. : Bruno Amable remplacé par la prof. Mary O'Sullivan dès le 15 juillet 2020</p> <p>CER : Johanna Huber</p> <p>Etu. : Matthieu Debief</p> <p>PAT : Sylvie Huber</p>	La modification de la composition de la commission de planification est adoptée à unanimité	
9	Décanat	Modification de la composition du	<p>Mme Claudine BURTON-JEANGROS</p> <p>M. Jean-Michel BONVIN remplacé par Mme Mathilde BOURRIER</p>	La modification de la composition du comité scientifique du Bachelor	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
		comité scientifique du Bachelor en sociologie	Mme Cornelia HUMMEL (Directrice) Mme Marlyne SAHAKIAN CAE: Mathieu PETITE CER: Mme Alexandrine DUPRAS ETU: M. Matteo MARANO remplacé par Mme Tina LATIFI	en sociologie est adoptée à unanimité	
10	Décanat	Rapport de la commission de planification	<p>Le doyen rappelle que la Faculté doit établir une planification stratégique tous les 4 ans. Le dernier rapport date de 2019 mais a dû être repris en 2020 en raison de nouvelles informations connues.</p> <p>La première concerne la succession du Prof. Badillo qui ne peut pas être mise en œuvre comme prévu initialement en raison de l'objection de l'Université de Neuchâtel. La commission a dû reprendre la réflexion sur cette repourvue.</p> <p>La seconde porte sur le demi-poste supplémentaire demandé et obtenu dans le cadre de la COB4 pour contribuer à la stratégie numérique de l'Unige. Ce demi-poste a été intégré à la succession Badillo et le 50% dégagé, fléché sur une spécialisation complémentaire : Digital Methods. Un poste de professeur-e à 50% pourrait convenir à une personne qui a une autre activité et/ou une expérience du domaine en HES ou en informatique ou dans le privé.</p> <p>La troisième fait suite à la démission du Prof. Baccaro, dont il a fallu profiler la repourvue du poste.</p> <p>Dans ce contexte, la commission de planification a dû concevoir un addendum au rapport de planification stratégique 2019 et élabore trois rapports spécifiques, un pour chaque poste.</p> <p>Il est rappelé que le CP discute et valide uniquement la planification stratégique.</p> <p>L'actualisation de ce rapport porte aussi sur les promotions professorales, en prenant en compte les compétences actuelles de la commission dans ce domaine. A la faveur du nouveau règlement du personnel qui devrait être opérationnel en 2021, cette commission sera également chargée d'évaluer et éventuellement classer les demandes de promotion.</p> <p>La Faculté a déjà fait un travail très important pour préciser les critères et pondérations et donner plus de transparence sur la procédure telle qu'appliquée en Faculté.</p> <p>Le projet est qu'à terme, chaque département puisse disposer de 3 postes de PO et chaque institut de 1 ou 2 postes de PO parmi les</p>	Le rapport de la commission de planification est adopté à l'unanimité avec 1 abstention	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			enseignant-es prestant principalement dans un institut.		
11	Conseil participatif	Étudiant-es : Proposition représentant-es à la commission RIO.	<p>Suite à des discussions sur le sujet lors du dernier collège des professeur-es, plusieurs d'entre eux/elles ont demandé des précisions sur cette commission méconnue pour certains. Ils/elles demandent une nouvelle discussion au prochain collège. Le doyen et des collègues impliqués dans la commission apporteront des informations complémentaires. Par ailleurs, il est convenu qu'une discussion sur ce sujet intervienne en CRD à la rentrée.</p> <p>Dans ces conditions, il reviendra au Décanat de préaviser cet automne sur le principe et la nature d'une participation étudiante, mais la décision finale reviendra au Rectorat.</p> <p>Pour les étudiant-es du CP, il est très important qu'un-e de leur représentant-e participe à cette commission, surtout suite à ce semestre si compliqué en raison du Covid. Il/elle pourrait être dans un premier temps, observateur/trice avec droit de parole mais sans droit décisionnaire. Mais à terme, il faudrait qu'il/elle puisse avoir les mêmes droits et devoirs que dans les autres commissions. Les étudiant-es sont d'accord de signer un accord de confidentialité.</p> <p>Pour information, aucune faculté à l'Unige n'a d'étudiant-e dans sa commission RIO, mais c'est le cas dans d'autres universités suisses.</p> <p>Selon le doyen, il ne devrait pas y avoir de recours sur les examens de mai-juin, car tout échec aux examens de printemps donne droit de repasser celui-ci à la session de rattrapage. La commission RIO ne va probablement pas se réunir avant l'automne. Il n'y a donc pas d'urgence à prendre une décision.</p> <p>Selon les étudiant-es, il pourrait quand-même y avoir des contestations de notes ou des cas de triche par exemple.</p> <p>Dans un premier temps et en attendant la décision finale du Rectorat, les étudiant-es souhaitent qu'un-e des leurs puisse participer, au moins en tant qu'observateur/trice à la prochaine commission RIO. Mais pour cela, il faudrait vérifier dans le règlement si cette commission se tient à huis-clos et, le cas échéant, avoir l'accord du/de la président-e.</p>	<p>Résultats du vote des deux points :</p> <p>Point 1 : (Intégration d'un-e étudiant-e avec statut provisoire d'observateur) Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 5</p> <p>Point 2 : (nom du/de la représentant-e des étudiant-es) Pour : 6 Contre : 2 Abstention : 7</p>	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Calendrier des étapes :</p> <p>30 juin : discussion au collège des professeur-es</p> <p>Automne : consultation en CRD - préavis du Décanat - décision du rectorat</p> <p>Il est demandé une présentation PowerPoint du fonctionnement de cette commission lors d'un prochain CP.</p> <p>Armelle Choplin fait partie de la commission RIO pour le GSI et souhaiterait un accord juridique sur le fait d'avoir un-e étudiant-e dans cette commission.</p> <p>Le Conseil participatif va procéder à deux votes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'intégration d'un-e étudiant-e dans la commission RIO avec statut d'observateur dans un premier temps ; 2. La proposition d'un-e représentant-e des étudiant-es, désigné-e par ses pairs. <p>Texte soumis au Conseil participatif par les représentant-es des étudiant-es :</p> <p><i>Suite à une présentation de la commission RIO par l'un de ses membres, le CP s'est déjà prononcé en faveur de l'intégration d'un-e étudiant-e dans cette commission lors de sa dernière séance. De ce fait nous demandons au CP de voter sur les points suivants :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Intégrer un-e étudiant-e avec le statut d'observateur/trice qui ne pourra prendre la parole qu'une seule fois en fin de discussion, afin d'apporter un éclairage étudiantin en cette période de Covid. De plus, cet-te étudiant-e s'engage à signer une clause de confidentialité.</i> 2. <i>Nous vous proposons de voter pour Monsieur Christopher Horta afin qu'il représente les étudiant-es dans la commission RIO.</i> <p><i>Nous entendons les questionnements des professeur-es et nous nous engageons à venir y répondre en personne lors du prochain Collège des Professeur-es si souhaité.</i></p>		
12	Conseil participatif	CER : Prolongation des contrats (Covid)	<p>La Faculté SdS s'est calée sur le message du Recteur.</p> <p>La possibilité est donnée aux chercheurs/euses, selon une liste de fonctions définies, ayant subi des inconvénients majeurs sur leurs activités de recherche, de solliciter une prolongation de contrat. La</p>	-	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>demande est enclenchée par le/la chercheur/euse, puis préavisée par le/la responsable hiérarchique ou le/la directeur/trice de subdivision et enfin, transmise au Décanat. Celle-ci sera ensuite transmise au Rectorat pour une éventuelle prise en charge financière.</p> <p>Le Décanat demande de faire ces demandes rapidement, afin d'avoir une vision sur les renouvellements, notamment sur l'éventualité d'un semestre supplémentaire pour les collaborateurs/trices sur contrat DIP.</p> <p>Au niveau des membres du PAT, il est regretté qu'ils ne puissent pas bénéficier de ces prolongations sur leurs contrats à durée déterminée car leur recherche, pour certain-es, a été également impactée par cette situation.</p> <p>Il est demandé si une solution serait possible pour que les contrats soient automatiquement renouvelés au sein de la Faculté SdS. Le Doyen répond qu'une discussion a eu lieu en CRD sur ce sujet, mais avec des avis divergents. Au final, la Faculté doit suivre les instructions du Rectorat.</p> <p>Les contrats DIP (pour les fonctions prévues par la directive) peuvent être prolongés en Faculté au-delà des 2 mois, pour autant que les demandes respectent le cadre réglementaire.</p> <p>Concernant les problèmes liés aux gardes d'enfants durant l'été, il faut se renseigner auprès de la direction de sa subdivision.</p>		
13	Conseil participatif	CER : Politiques d'engagement des ARE	<p>Des ARE sont recruté-es pour un appui au service informatique et renouvelé-es régulièrement depuis le début de la Faculté.</p> <p>Suite au complément budgétaire donné par le Rectorat lors des arbitrages 2019 pour 2020, des ARE seront recruté-es pour des enseignement de niveau bachelor exclusivement. Un budget de 1.5 EPT ARE a été octroyé à la Faculté et est mis à disposition de chaque département, à raison de 0.4 EPT chacun.</p> <p>Ils/elles seront engagé-es principalement sur des tutorats de type répétitifs.</p> <p>La gestion de ces engagements et tutorats est laissée aux responsables de cours et responsables de département.</p>	-	
14	Conseil participatif	Semestre d'automne : Enseignement à distance	<p>Lors du prochain CRD du 23 juin, des décisions seront prises sur le scénario éventuel de faire un enseignement mixte (en présentiel et en ligne), ceci pour autant que les consignes de sécurité Covid l'imposent. En ayant à l'esprit l'éventualité de limiter le nombre de sièges disponibles pour garantir le respect de la distance de sécurité.</p>	-	

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>Il est possible que les informations que nous recevrons ce mois-ci ne soient plus valables d'ici la reprise des cours le 15 septembre.</p> <p>Il est remarqué que les messages de la confédération ne parlent pas de l'obligation du port du masque, mais ce pourrait être une solution pour avoir plus d'étudiant-es dans les salles. Le Doyen répond que la question sera transmise au CRD.</p> <p>Il faudra également prendre en compte la désinfection des salles, qui ne sera pas simple à appliquer dans les auditoriums.</p> <p>Tant les CER que les étudiant-es souhaiteraient retourner entièrement à des cours en présentiel. Le ressenti est le même pour les enseignant-es. Le Doyen signale toutefois que certain-es étudiant-es ont préféré l'enseignement en ligne en raison d'activités professionnelles en parallèle à leurs études.</p> <p>Il précise aussi que le Rectorat a missionné des groupes de travail pour faire une analyse du télétravail et de l'enseignement à distance de ces derniers mois.</p>		
15	Conseil participatif	Questions au Décanat (à soumettre par l'intermédiaire de l'administratrice au plus tard le 10 juin 2020)	<p>Question de clarification au sujet des taux d'engagement des chargé-es de cours ou d'enseignement :</p> <p>Le Doyen explique que le calcul dépend de la fonction de chargé de cours (CC) et de chargé d'enseignement (CE) en fonction des crédits des cours donnés.</p> <p>Pour un CC : 2h d'enseignement correspondent à un 15% et s'il y a complément d'étude, ce sera un 22.5%.</p> <p>Pour les CE : 2h d'enseignement correspondent à un 12,5%.</p> <p>La rémunération couvre la préparation du cours ou séminaire, l'enseignement et la gestion des examens.</p> <p>Si l'enseignement est donné à l'identique deux ou trois fois le même semestre, l'investissement de préparation n'est pas le même et du coup, la rémunération est pondérée en conséquence.</p>		
16	Conseil participatif	Divers	<p>Communications du Décanat :</p> <p>La prochaine séance CRD aura lieu le mercredi 17 juin. Il y sera question des modalités du présentiel/distanciel de la session des examens de rattrapage.</p> <p>Une autre séance CRD aura lieu la semaine prochaine sur les modalités</p>		

N°	QUI	OBJET	PROBLEMATIQUE	DECISION proposée	SUIVI
			<p>d'enseignement pour le semestre d'automne. Un message du Recteur sera probablement envoyé après ces deux séances.</p> <p>Les autres communications du Décanat concernent des points qui ont été débattus durant cette séance et ils ont donc déjà été traités.</p> <p>Question des étudiant-es sur les évaluations Adeven : Pour quelle raison ces évaluations n'ont pas eu lieu ce semestre ? Le Doyen explique que le service l'a décidé en raison du Covid et des conditions d'enseignements exceptionnelles et non anticipées. Les étudiant-es le regrettent car ils/elles avaient passablement de commentaires à faire remonter.</p> <p>Concernant le questionnaire sur les conditions de travail des CER, il leur a été distribué, la collecte de données devrait être terminée ce vendredi. 119 personnes ont répondu au questionnaire complet et 150 ont répondu partiellement. Le résultat sera communiqué à la rentrée de septembre.</p> <p>Le bureau du Conseil participatif devra se renouveler à la rentrée de septembre. La présidence devrait revenir à un membre du PAT.</p>		